

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2026-06-26 / 02

Date de la séance : 26 juin 2026

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, NOVO Daniel, TRICAUD Frédéric, LAGER Corine, PRESSON Julie, GUETAT Suzanne, RODRIGUES David, BLACHE Tanguy et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte qui donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
LEININGER Baptiste qui donne pouvoir à BLACHE Tanguy
CALLAMARD Rémy qui donne pouvoir à TANGUY BLACHE
CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie
FAVRE-NOVEL Anne-Sophie qui donne pouvoir à MABILON Sandrine

Absente : MACIA Stéphanie

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

Auteur : Julien ROUSSILLON - Maire
Nombre de conseillers en exercice : 19
ID : 038-213800154-20260626-DEL2026062602-DE
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES :
Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0
Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE ARTAS

Affaire n° 26-002-015 / Enfouissement BT-TEL centre bourg

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 136 175 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 120 288 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **7 144 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

2 - **PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **404 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité

3 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de : **6 740 €** prévisionnel.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Pour un paiement en 2 versements (acompte de 80%, puis solde)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Julien ROUSSILLON



Le secrétaire de séance
Rémy CROUZET